

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Philippe MACHENAUD-JACQUIER  
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

NUMERO SPECIAL

Matahiti 163  
N° 44 - Numera Taae

TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 15  
no Tetepa 2014

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 40 50 05 85

## SOMMAIRE

### PARTIE OFFICIELLE

#### ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

##### ARRETES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Pages

Arrêté n° 39-2014 APF/SG du 15 septembre 2014 prenant acte de l'élection du président de l'assemblée de la Polynésie française .....	3712
Arrêté n° 40-2014 APF/SG du 15 septembre 2014 prenant acte de l'élection des représentants au sein du bureau de l'assemblée de la Polynésie française .....	3712
Arrêté n° 41-2014 APF/SG du 15 septembre 2014 portant clôture de la session extraordinaire de l'assemblée de la Polynésie française .....	3713

REPUBLICAN OFFICIAL GAZETTE  
 Journal officiel de la Polynésie française

# PARTIE OFFICIELLE

## ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

### ARRETES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

**ARRETE n° 39-2014 APF/SG du 15 septembre 2014 prenant acte de l'élection du président de l'assemblée de la Polynésie française.**

Le président de l'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le règlement intérieur de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 35-2014 APF/SG du 12 septembre 2014 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 38-2014 APF/SG du 12 septembre 2014 portant ouverture de la session extraordinaire de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 2715-2014 APF/SG du 12 septembre 2014 de convocation en séance des représentants ;

Vu la séance du 15 septembre 2014,

Arrête :

Article 1er. — M. Marcel Tuihani a été élu président de l'assemblée de la Polynésie française lors de la séance du lundi 15 septembre 2014.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 15 septembre 2014.  
 Marcel TUIHANI.

**ARRETE n° 40-2014 APF/SG du 15 septembre 2014 prenant acte de l'élection des représentants au sein du bureau de l'assemblée de la Polynésie française.**

Le président de l'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le règlement intérieur de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 35-2014 APF/SG du 12 septembre 2014 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 38-2014 APF/SG du 12 septembre 2014 portant ouverture de la session extraordinaire de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 2715-2014 APF/SG du 12 septembre 2014 de convocation en séance des représentants ;

Vu l'arrêté n° 39-2014 APF/SG du 15 septembre 2014 prenant acte de l'élection du président l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la séance du 15 septembre 2014,

Arrête :

Article 1er. — Les représentants dont les noms figurent ci-après en annexe ont été élus membres du bureau de l'assemblée de la Polynésie française lors de la séance du lundi 15 septembre 2014.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 15 septembre 2014.  
 Marcel TUIHANI.

LE BUREAU DE L'ASSEMBLEE  
DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Président : M. Marcel Tuihani  
Premier vice-président : M. Jean-Christophe Bouissou  
Deuxième vice-présidente : Mme Vaiata Perry-Friedman  
Troisième vice-président : M. Frédéric Riveta  
Première secrétaire : Mme Lois Salmon-Amaru  
Deuxième secrétaire : Mme Armelle Merceron  
Troisième secrétaire : Mme Minarii Chantal Galenon  
Premier questeur : Mme Dylma Aro  
Deuxième questeur : Mme Virginie Bruant  
Troisième questeur : M. Vito Maamaatuaiahutapu

**ARRETE n° 41-2014 APF/SG du 15 septembre 2014 portant  
clôture de la session extraordinaire de l'assemblée de la  
Polynésie française.**

Le président de l'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004  
modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie  
française; ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004

modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie  
française ;

Vu l'arrêté n° 38-2014 APF/SG du 12 septembre 2014  
portant ouverture de la session extraordinaire de l'assemblée  
de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 2715-2014 APF/SG du 12 septembre 2014  
de convocation en séance des représentants ;

Vu la séance du 15 septembre 2014,

Arrête :

Article 1er. — La session extraordinaire de l'assemblée de  
la Polynésie française ouverture par arrêté  
n° 38-2014 APF/SG du 12 septembre 2014 est close  
le 15 septembre 2014 à 10 h 40.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel*  
de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 15 septembre 2014.  
Marcel TUIHANI.

## TARIFS

### des Abonnements de l'Imprimerie officielle à compter du 1er Mars 2010

<i>TARIF en F CFP</i>	TTC	Hors Taxe
	Polynésie française	France – DOM-TOM – Autres Pays
		<i>Voie aérienne</i>
Numéro .....	263*	515
Abonnement 1 an .....	13 533	26 604
* Frais d'expédition non inclus pour les îles.		